

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ALMA**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 26 OCTOBRE 2015 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.**

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le Maire Marc Asselin,  
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.**

**SONT AUSSI PRÉSENTS:**

Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h 05 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

Puisque tous les membres du conseil sont présents, il est unanimement convenu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire :

- Conditions de maintien à l'emploi et de préretraite – membres du comité de gestion - adoption;
- Préretraite – Monsieur Pierre Landry.

**CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ALMA – ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LA RUE HARVEY OUEST** 520-26-2015

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins d'Alma est propriétaire d'un terrain de stationnement situé sur la rue Harvey Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins d'Alma offre de vendre le terrain à la Ville d'Alma dans le cadre d'un projet commun d'aménagement au centre-ville, impliquant l'acquisition des lots 4 323 754 et 4 323 755, la démolition de la bâtisse dessus construite et l'aménagement d'un stationnement et d'un parc public;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette acquisition est fixé à 125 000 \$, taxes incluses, payable selon les modalités suivantes :

- 25 000 \$ comptant à la signature du contrat notarié;
- une valeur maximale de 100 000 \$ en services pour l'aménagement du terrain de stationnement et du parc public situés sur les lots 4 323 754 et 4 323 755, que la Caisse vient d'acquérir, selon le plan d'aménagement soumis par la Ville;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de vente qui sera rédigé par Me Régent Hudon, notaire;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents nécessaires à l'acquisition du lot 4 323 767, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, auprès de la Caisse populaire Desjardins d'Alma, notamment le contrat qui sera rédigé par Me Régent Hudon, notaire;

d'autoriser le trésorier à verser une somme de 125 000 \$, taxes incluses, pour payer cette acquisition, le tout, selon les modalités suivantes :

- 25 000 \$ comptant à la signature du contrat notarié, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville;
- une valeur maximale de 100 000 \$ en services pour l'aménagement du terrain de stationnement et du parc public situés sur les lots 4 323 754 et 4 323 755, que la Caisse vient d'acquérir, selon le plan d'aménagement soumis par la Ville."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOUSSIONS – CONTENEURS POUR LA PHASE 2 DU SITE D'ENTRAÎNEMENT POUR LE SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

**521-26-2015**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de quatre conteneurs requis pour la phase 2 du site d'entraînement pour le Service de la prévention des incendies, les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix – taxes incluses
Terrassement Jocelyn Fortin enr. – Alma	14 716,80 \$
Transport Dsquare inc. – Lachine	17 959,40 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le directeur du Service de prévention des incendies concernant la conformité de deux soumissions reçues, le coût du transport et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison de quatre conteneurs requis pour la phase 2 du site d'entraînement pour le service de prévention des incendies, à la firme « Terrassement Jocelyn Fortin enr. » d'Alma, pour un coût total de 14 716,80 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même les sommes affectées à cette fin par la résolution 421-20-2015."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le conseiller Frédéric Tremblay quitte la salle du conseil municipal à 19 h 08.

**CONDITIONS DE MAINTIEN À L'EMPLOI ET DE PRÉRETRAITE – 522-26-2015**  
**MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 073-05-2008 afin d'adopter le document intitulé « Conditions de maintien à l'emploi et de préretraite des membres du Comité de gestion », rédigé par le Service du greffe et daté de janvier 2008;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande de mettre à jour ces conditions;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,  
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU:

"d'adopter le document intitulé « Conditions de maintien à l'emploi et de préretraite des membres du Comité de gestion », rédigé par le Service des ressources humaines et daté d'octobre 2015."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**, monsieur le conseiller Frédéric Tremblay étant absent de la salle du conseil au moment du vote.

**PRÉRETRAITE – MONSIEUR PIERRE LANDRY**

**523-26-2015**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Landry, directeur général adjoint, développement et projets spéciaux de la Ville, désire se prévaloir d'une préretraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines recommande l'acceptation d'un projet d'entente à intervenir avec le préretraité et la Ville d'Alma, et ce, conformément au document intitulé « Conditions de maintien à l'emploi et de préretraite des membres du Comité de gestion », adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire tenue le 26 octobre 2015;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,  
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, ladite entente de préretraite intervenue avec monsieur Pierre Landry, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 1<sup>er</sup> octobre 2022."

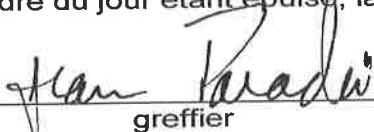
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**, monsieur le conseiller Frédéric Tremblay étant absent de la salle du conseil au moment du vote.

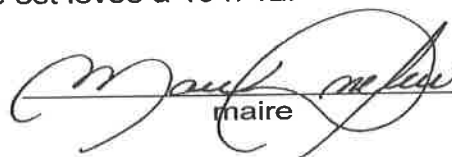
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**524-26-2015**

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 12.

  
greffier

  
maire